Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260928-2026_28_09_61-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué à vingt heures zéro minute, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE : 29 septembre 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile BOUGER

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL– Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Laurent MICHOT à Pauline BENOIT

ABSENT : Laurent MICHOT

DEL2026_28_09_61

DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1
TRAVAUX DE VOIRIE 2026

OB D.R

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260928-2026_28_09_61-DE

DEL2026_28_09_61

DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1
TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Des travaux de voirie sont programmés sur l'année 2026 et concernent la réparation des nids de poule, ainsi que la reprise de la route de Mez Bernard.

Ces travaux proposés dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 répondent à plusieurs objectifs :

➢ Renforcement de la sécurité pour éviter les accidents et protéger les véhicules, ainsi que les piétons ;
➢ Amélioration du cadre de vie : maintenir une qualité de vie pour les habitants, favorable au bien-être et à la santé en offrant un cadre de vie sûr et sain, dans une commune où il fait bon vivre ;
➢ Respect de l'environnement.

Pour le financement, une subvention est demandée auprès du Conseil départemental, dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1.

Plan de financement prévisionnel (HT) :

- Montant de la dépense : 36 134 €
- Subvention Pacte Finistère 2030 - Volet 1 : 20 000 €
- Autofinancement communal : 16 134 €

Proposition est faite au Conseil municipal d'approuver le dossier de demande de subvention, d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à présenter la demande de subvention au Conseil départemental.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le dossier de demande de subvention ;
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à présenter la demande de subvention au Conseil départemental du Finistère.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 29 septembre 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Odile BOUGER

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 septembre 2026 et de sa publication légale le 30 septembre 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

OB. D.R